



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

.....

*Représentante à l'Assemblée de
la Polynésie française*



Taraho'i, le 11 octobre 2022

QUESTION ORALE

3^{ème} Séance de la session budgétaire du 13 octobre 2022

Adressée à Monsieur le Président de la Polynésie française

Objet : Politique publique d'accompagnement des personnes âgées.

Monsieur le Président,

Comme chaque année, nous avons récemment célébré la Journée internationale des personnes âgées que le Pays a souhaité placé sous le thème de l'inclusion sociale des Matahiapo au sein de la société avec notamment le lancement de la plateforme *Atamai*, qui aura pour vocation de lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Nous ne pouvons que saluer les initiatives qui visent à aider nos aînés à vivre dans la dignité. Cet objectif doit être au cœur de notre pacte social.

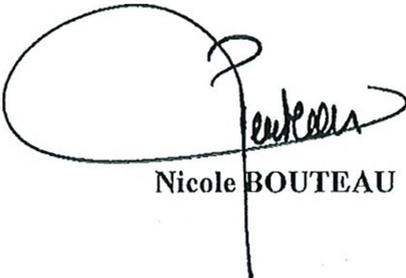
Cependant, Monsieur le Président, le chemin reste encore long pour atteindre l'objectif du mieux vivre de nos Matahiapo notamment ceux en situation de dépendance ou de perte d'autonomie.

Dans son rapport d'observation définitive du 2 juin 2022 relatif à la politique sociale depuis 2016, la Chambre Territoriale des Comptes souligne que « l'absence de choix politiques clairs concernant la prise en charge des personnes âgées dépendantes empêche l'émergence en Polynésie française d'une véritable filière gérontologique. Les manques sont nombreux et les effets importants : absence de schéma directeur, faiblesse des investissements, cadre réglementaire incomplet des structures d'accueil qui profitent, pour certaines d'entre elles de vides juridiques et de défauts de contrôles, et cohérence globale en question entre pensions de retraite et minimum vieillesse. Le cadre stratégique en progression, mais qui reste incomplet, a pu pénaliser l'action des services de la collectivité et des opérateurs. »

Selon, l'Institut de la Statistique, au 31 décembre 2019, 13 % de la population polynésienne est âgée de 60 ans et plus. A l'horizon 2030, le vieillissement pourrait s'intensifier : un habitant sur cinq serait un senior... Les difficultés d'accès aux services constituent un frein au bien vieillir en accentuant l'isolement comme la dégradation de la santé.

Notre politique sociale et de santé, même si elle est généreuse, reste en deçà des besoins en matière de prise en charge des personnes âgées notamment celles en situation de perte d'autonomie sur un territoire telle que le notre. L'accompagnement des familles est également insuffisant pour le maintien de nos aînés au domicile familial. Pour les ménages modestes, ces derniers ne devraient pas être confrontés au dilemme financier. Les opérateurs privés, quant à eux, témoignent de l'insuffisance de dispositifs d'incitation à la création de structures d'accueil adaptées et de cadre réglementaire suffisant.

Aussi, Monsieur le Président, en dehors de la revalorisation du minimum vieillesse annoncé à l'ouverture de notre session budgétaire, pouvez-vous nous indiquer la stratégie de votre gouvernement en faveur des personnes âgées : redéploiement des moyens publics au profit d'une meilleure prise en charge, incitation à l'investissement, promotion et développement des formations aux métiers du « grand âge » ? Pouvons-nous imaginer que des mesures puissent être prises dans ce sens à l'occasion de l'examen du budget à venir ?



Nicole BOUTEAU